



Fondation de la faune du Québec

PAR COURRIEL :

Québec, le 23 février 2026

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts
Ministère des Transports
et de la Mobilité durable
Société des établissements
de plein air du Québec
Société du Plan Nord

LES PARTENAIRES CORPORATIFS

Bateaux Princecraft
Boralex
Communauté métropolitaine
de Québec
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Fondation Hewitt
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Outfront média
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres
& Monnaies à La Baie
d'Hudson
Société Canadian Tire
Société canadienne pour la
conservation de la nature
Ville de Montréal
Ville de Québec

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information
N/Réf. 1-0550-0060/2026-01**

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 3 février 2026, laquelle était formulée ainsi :

« Obtenir copie de tout document ou fiche de breffage concernant l'utilisation des sites pornographiques par les employés de votre organisation, en particulier les hauts fonctionnaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 à aujourd'hui. À des fins de recherche, vous souhaitez également connaître les dépenses annuelles totales en papiers-mouchoirs pour cette même période. »

Après analyse, aucun document ni aucune donnée correspondant aux éléments demandés n'ont été trouvés par la Fondation, en vertu notamment à l'article 15 de la Loi sur l'accès.

En application de l'article 51 de cette même Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une note explicative concernant ce recours est jointe.

Veillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Signature originale

Chantale Parent

p. j. Recours

Extrait